

Crédit Mutuel supprime le questionnaire santé

Gabriel Nedelec

La banque mutualiste a annoncé mardi la suppression, pour ses clients les plus fidèles, du questionnaire de santé demandé aux emprunteurs lors de la souscription d'un prêt immobilier.

Crédit Mutuel donne un coup de pied dans la fourmilière du crédit immobilier. La banque mutualiste a annoncé mardi la suppression immédiate, pour ses clients les plus fidèles, du questionnaire de santé normalement demandé aux emprunteurs lors de la souscription d'un prêt immobilier.

Ce questionnaire sert de base aux institutions financières pour déterminer l'état de santé d'un client et donc le montant de l'assurance emprunteur qu'il est obligé de souscrire pour obtenir son prêt. Selon les réponses, il peut donner lieu à l'absence de couverture, dans certains cas liés à des pathologies passées, ou bien à une surprime particulièrement salée.

Cette mesure, a justifié le président du Crédit Mutuel Nicolas Théry, vise à mettre fin à la « *double peine* » des personnes atteintes de maladie chronique, de cancers, ou même d'une forme longue du Covid-19, et qui se voient exclus de tout mécanisme d'assurance, et donc de toute possibilité d'acquisition d'un bien immobilier. « *C'est une mesure de solidarité* », a déclaré le banquier lors d'une conférence de presse.

L'initiative du Crédit Mutuel ne concerne cependant pas tous les clients. Seuls ceux ayant domicilié leurs revenus pendant au moins sept ans dans l'une des caisses du groupe (dont Arkéa ne fait pas partie) ou au CIC pourront en profiter. Le montant de l'emprunt devra aussi être inférieur à 500.000 euros et l'emprunteur avoir moins de 62 ans. « *Cela couvre 97 % de nos dossiers de prêt et nous estimons que cela peut concerner 150.000 de nos clients par an* », a précisé Nicolas Théry.

Rétroactif

La mesure est rétroactive : les surprimes appliquées sur les prêts en cours seront supprimées à compter du mois prochain. La banque assure s'asseoir sur quelque 30 millions de revenus sur l'exercice 2022, puis 70 millions par an à terme, dont 40 millions liés à l'arrivée de clients avec pathologies. « *Certains établissements considèrent que leur but dans la vie est de faire des rachats d'actions, nous, nous préférons investir cet argent dans la solidarité* », a taclé Nicolas Théry à l'attention de ses rivaux cotés - ce que n'est pas Crédit Mutuel.

La mesure s'inscrit dans un contexte politique bien précis. Nicolas Théry est en effet vent debout contre les initiatives visant à permettre aux emprunteurs de résilier leur assurance à tout moment, et non plus à l'anniversaire de la souscription. « *C'est une forme d'américanisation de l'assurance, a-t-il dénoncé. Un Far West qui, à terme, prive les moins favorisés d'un accès à la propriété.* »

L'année dernière, un projet de loi allant dans ce sens n'est finalement pas passé. Une autre tentative pourrait intervenir prochainement. Les assureurs, qui espèrent bien récupérer une part de ce marché dominé par les banques, n'ont en effet pas dit leur dernier mot : les grands du secteur se sont rassemblés, en juin dernier, au sein d'une association pour défendre une plus grande ouverture à la concurrence.

Sous la pression du ministre des Finances, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), une instance regroupant des acteurs du secteur et des représentants des consommateurs, s'est penché sur la question cette année. Faute d'accord entre banques et assurances, il a trouvé un accord a minima, invitant en octobre les acteurs à faire preuve de plus de transparence dans leurs tarifs.

Pour sa part, Crédit Mutuel espère faire de son initiative un nouveau standard de marché. Il prend pour exemple la Loi Evin, qui interdit la discrimination des malades dans les complémentaires santé. « *Ce que l'on souhaite, c'est que tous les assureurs nous suivent dans cette initiative* », a déclaré Nicolas Théry.

Crédit Mutuel a peut être d'ores et déjà trouvé du soutien chez l'un de ses concurrents : « *L'initiative du Crédit Mut ouvre un nouveau champ d'élargissement de l'assurabilité*, a déclaré aux 'Echos' un porte-parole de CNP Assurances. *Très engagé à repousser les limites de l'assurance, CNP Assurances salue cette initiative positive et intéressante.* »